



COMPTE-RENDU

Paris, le 22 septembre 2026

GT Logement de la Fonction publique du 17 septembre 2026

FO-Fonction publique était représentée par Anne FLORENTIN, Johann LAURENCY et Valérie PUJOL.

La loi 2026-553 du 29 juin 2026 visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics, crée pour FO Fonction publique des locataires précaires, car l'accès au logement dépend du maintien dans l'emploi.

Sur le projet de décret relatif à la clause de fonction et la mise en œuvre de la circulaire du 18 février 2026, la position de FO Fonction publique est claire :

- la priorisation par métiers ne répond pas aux besoins réels de l'ensemble des agents ;
- la clause de fonction ne résout pas la problématique des difficultés de l'accès au logement et risque fortement de créer une double précarité des agents.

Pour FO Fonction publique il y a urgence à construire du logement et non rendre l'agent dépendant de son employeur qui pourra résilier le bail.

FO Fonction publique s'interroge sur la mise en œuvre de cette loi, et surtout, quels moyens budgétaires nouveaux et quels objectifs chiffrés de création et de réservation de logement sont prévus ?

Sur le portail « *Logement des agents publics* », même si c'est un bon outil d'information, à lui seul il ne loge pas les agents.

Sur la présentation de l'étude « *près des deux tiers des agents publics sont propriétaires de leur logement* », cela ne doit pas occulter la problématique de l'accès des jeunes futurs agents qui sont de plus en plus précarisés par l'augmentation de la contractualisation prévue par la loi de transformation de la Fonction publique et aussi touchés par la baisse du pouvoir d'achat.

D'ailleurs, ces chiffres sont à relativiser : ce sont les agents les plus âgés qui sont le plus souvent propriétaires (72% pour les 50 ans et plus, contre 35% des moins de 30 ans). Et concerne 81% des ménages les plus aisés contre 34% des ménages mono- actifs d'employés ou d'ouvriers.

FO Fonction publique défend une égalité de traitement de l'accès au logement pour les agents des 3 versants de la Fonction publique (qui est un droit) et s'oppose à l'accès au logement par métiers « *prioritaires* » .